



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

TENUE LE MARDI 21 FÉVRIER 2023

PAR VISIOCONFÉRENCE

### Sont présents :

Mme Mélanie Beaumont, représentante des enseignants  
Mme Marie-Christine Bergeron, directrice adjointe  
Mme Francine Camirand, représentante des enseignants  
M. Jean Drouin, représentant des parents  
Mme Isabelle Girard, directrice  
Mme Judith Paquette, représentante du personnel de service de garde  
Mme Nathalie Malenfant, représentante du personnel professionnel  
M. Christian Valery Tayo Tene, représentant des parents  
Mme Kristel Boulianne-Guillemette, représentante des parents  
Mme Mélissa Larivière, représentante des parents  
Mme Mélissa Bergeron, représentante des parents

### Est absent :

M. Claude Martin, représentant de la communauté

### Accueil et ouverture de l'assemblée (vérification du quorum – 61 LIP)

M. Jean Drouin souhaite la bienvenue aux membres. Après constatation du quorum, il déclare la séance ouverte à 19 h 01.

#### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**CE-22-23/26** Les membres ont pris connaissance de l'ordre du jour avant la séance.

Il est proposé par Mme Francine Camirand d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 2. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023

M. Drouin fait mention de la coquille au point 9. Il propose de modifier le mot « adopté » par « proposé ». De plus, il clarifie le point 6 où il souhaitait simplement porter à notre attention le fait que le CSS utilisait encore les termes « Commission scolaire » dans leurs documents.

**CE-22-23/27** Il est proposé par M. Christian Valery Tayo Tene d'adopter le procès-verbal avec les modifications proposées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



### **3. Suivis au procès-verbal du 17 janvier 2023**

Il n'y a aucun suivi.

### **4. Droit de parole au public**

Il n'y a aucun public lors de cette rencontre.

### **5. Adoption des règles de fonctionnement du SDG 2023-2024 (art. 256) - Fiche 10 - SDG et règles de fonctionnement**

Mme Girard explique les modifications de certaines règles de fonctionnement au SDG (application *HopHop*, avis pour l'augmentation des frais de garde, dates du début et de fin du SDG, ajouts pour les changements de fréquentation, précisions pour les types d'absences/contrat).

Des précisions sont demandées concernant le fait qu'il est demandé aux parents de remplir un formulaire pour la fréquentation au SDG pour l'an prochain lors de l'inscription en février. Mme Girard mentionne qu'il s'agit d'une information qui nous permet de planifier les effectifs. La confirmation de fréquentation se fait en août.

**CE-22-23/28** Il est proposé par Mme Judith Paquette d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde 2023-2024 telles que présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6. Formation pour les conseils d'établissement - Échanges**

M. Drouin n'a pas reçu de « Saviez-vous que ? ». Il n'y a pas d'autres formations annoncées.

### **7. Correspondance de la présidence**

Il n'y a pas de correspondance.

### **8. Informations de la direction**

#### **8.1. Fête des neiges**

Mme Girard présente les grandes lignes de la fête des neiges. Il s'agira d'activités qui auront lieu sur les heures de classe.

#### **8.2. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et projet éducatif**

Nous sommes en période de travail pour le projet éducatif et le PEVR. D'ici le mois de juin, il y aura une consultation auprès des membres du CE pour le PEVR. Aujourd'hui, nous avons eu une rencontre fort intéressante afin de poursuivre la démarche.

### **9. Mot du représentant au comité de parents**

Mme Mélissa Bergeron résume les points abordés lors de la rencontre du 18 janvier et celle de février :

- Le calendrier scolaire a été présenté.
- Les locaux de retrait ou d'apaisement ont été l'objet de discussion.



- Le PEVR fut un sujet traité. On parle des principaux enjeux.
- On discute du manque de ressources en orthophonie.
- Il y aura un groupe primaire à l'école de la Relance.
- Madame Crayon présente sa méthode par la danse pour l'apprentissage des lettres attachées.

Le sujet de la calligraphie en lettres attachées anime la discussion. Plusieurs membres se prononcent. L'école de Boischatel a pris la décision, il y a quelques années, d'opter pour l'écriture script. Aucune étude à ce jour ne démontre qu'il est préférable d'utiliser davantage une méthode d'écriture à une autre.

#### **10. Varia**

Aucun point de varia n'est ajouté.

#### **11. Levée de la séance**

**CE-22-23/29** Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Mme Francine Camirand propose la levée de la séance à 19 h 48.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Jean Drouin  
Président

Isabelle Girard  
Directrice

Marie-Christine Bergeron  
Directrice adjointe

Secrétaire : Marie-Christine Bergeron